

## Revendications

Les réalisations de l'invention, au sujet desquelles un droit exclusif de propriété ou de privilège est revendiqué, sont définies comme suit.

1. Dans cet alternateur, pour produire de l'énergie électrique, les champs magnétiques et les boucles sont statiques un envers l'autre, ils sont fixes.
2. L'induction électrique sur les boucles est provoquée par un alternateur magnétique.
3. L'alternateur magnétique décrit dans la revendication 2, a deux disques fixés a un axe, avec des fenêtres pour laisser passer le flux magnétique.
4. Les champs magnétiques et les boucles décrits dans la revendication 1, sont placés deux champs magnétiques (aimants) aux côtés de chaque boucle, face aux noyaux.
5. Les disques décrits dans la revendication 3, sont placés entre les boucles et les champs magnétiques. Les boucles, les aimants et les disques ne se touchent pas entre-eux, tout en restant très proches.
6. Les disques décrits dans les revendications 3 et 5 sont blindés magnétiquement avec une perméabilité magnétique très élevé, les parties fermées et les fenêtres doivent avoir la même grandeur. Les parties fermées sont pour empêcher de laisser passer le flux magnétique
7. Cet alternateur a un moteur électrique qui fait tourner l'alternateur magnétique décrit dans la revendication 1, avec les disques décrits dans la revendication 3,5 et 6, ça fait produire une alternance magnétique sur les boucles, cette alternance magnétique induit un courant dans les boucles. Les champs magnétiques(aimants) et les boucles restent toujours statiques, comme il est décrit dans la revendication 1, la force en opposition a la rotation est neutralise et l'Alternateur Électrique Autopropulsé produit plus d'énergie qu'il ne consume pas.